



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P119_2022

Date : 24/03/2022

OBJET : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et l'Association Bio en Normandie pour la réalisation du "Rallye de l'eau" dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin se sont engagées depuis 2019 dans la construction du Projet Alimentaire Territorial. Ce PAT prévoit notamment des temps d'échanges et de sensibilisation autour des enjeux liés à notre alimentation à travers des « Rallyes ».

Un premier Rallye avait été proposé dans le cadre d'un partenariat avec Bio en Normandie autour de l'approvisionnement local. Une seconde journée avait été ouverte sur la thématique de la transformation et valorisation de nos produits locaux, avec la Chambre d'agriculture notamment.

Il est à présent proposé d'organiser deux demi-journées dédiées aux enjeux de la qualité de l'eau pour les activités de productions primaires de notre territoire. Sur ces temps, les élus et techniciens de nos deux collectivités seront invités à participer à des visites de terrain : exploitations agricole et conchylicole, sites de captage d'eau, stations d'épuration.

Ces échanges devraient permettre de sensibiliser aux enjeux de l'eau, mais aussi de mettre en avant les actions déjà mises en œuvre par nos collectivités pour préserver et mieux gérer cette ressource, avec les professionnels qui l'utilisent et en dépendent.

Cette thématique rejoint les grands défis identifiés dans le cadre du PAT du Cotentin : un environnement maritime et terrestre préservé, un territoire résilient, des habitants soucieux des enjeux d'une alimentation locale...

Cela vient aussi alimenter les axes explorés par la démarche du DLAL du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.

L'Association Bio en Normandie bénéficie d'un soutien (à hauteur de 80 % des dépenses) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour accompagner les territoires à l'organisation de ce type de journées « Rallye ».

Afin d'organiser ces deux temps, il est proposé de formaliser une convention de partenariat avec l'association Bio en Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, qui définit l'intervention de chacun des partenaires.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération du Cotentin est fixée à hauteur de 830 €, pour les frais d'organisation de Bio en Normandie.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2022_018 du 1^{er} mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°3,

Décide

- **De signer** la convention de partenariat entre l'association Bio en Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour organiser ces temps « Rallye Eau »,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, article 6574, LdC n°77456,
- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

« Rallye Eau : journées découverte des acteurs et enjeux des usages de l'eau »

Entre

L'Association Bio en Normandie, ci-après désigné BEN et représentée par Marine Rouault et Carole Debruyne-Delattre, en leurs qualités de co-présidentes,

Et

La communauté d'agglomération du Cotentin, ci-après désignée Le Cotentin et représenté par David Margueritte, en sa qualité de président,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Contexte

La CA du Cotentin créée au 1^{er} Janvier 2017, réunit 129 communes pour 182 000 habitants. La CC de la Baie du Cotentin, créée au 1^{er} Janvier 2014, réunit 23 communes pour 23 000 habitants. Ces deux intercommunalités constituent l'ancien périmètre du Pays du Cotentin, territoire de projet sur plusieurs sujets (SCoT, tourisme, LEADER...). Sur ce périmètre pertinent, les deux collectivités ont engagé un Projet alimentaire territorial. L'année 2019 a permis de définir les concours du projet et de mener deux premières actions de sensibilisation à destination des élus, dont une journée « Rallye des territoires » dédiées aux productions Bio. Depuis, le Projet alimentaire du territoire a bien progressé (diagnostic, concertation pour construire les propositions de plan d'actions...).

Il est à présent proposé d'organiser deux demi-journées dédiées aux enjeux de la qualité de l'eau pour les activités de productions primaires de notre territoire. Sur ces temps, les élus et

techniciens de nos deux collectivités seront invités à participer à des visites de terrain : exploitations agricole et conchylicole, site de captage d'eau, station d'épuration.

Ces échanges devraient permettre de sensibiliser aux enjeux de notre ressource commune en eau, mais aussi de mettre en avant les actions déjà mises en œuvre par nos collectivités pour préserver et mieux gérer cette ressource, avec les professionnels qui l'utilisent et en dépendent. Cette thématique rejoint les grands défis identifiés dans le cadre du PAT du Cotentin : un environnement maritime et terrestre préservé, un territoire résilient, des habitants soucieux des enjeux d'une alimentation locale...

ARTICLE 2 : Objet de la convention

La présente convention fixe les **conditions du partenariat** en l'association Bio en Normandie et la CA le Cotentin pour la mise en œuvre du projet « Rallye Eau : journées découverte des acteurs et enjeux des usages de l'eau ».

ARTICLE 3 : Modalités du partenariat

Dans ce cadre :

L'association BEN s'engage à :

- Proposer un parcours de visites au sein d'une exploitation biologique et sur un point de captage d'eau,
- Assurer l'interface avec les acteurs de la filière biologique souhaitant organiser une visite,
- S'accorder avec les collectivités sur les thématiques à valoriser lors des visites et des échanges,
- Réaliser les supports de communication
- Communiquer auprès des adhérents, des partenaires et des acteurs institutionnels

La CA du Cotentin s'engage à :

- Mobiliser les élus de son territoire et techniciens de la collectivité pour participer à cette journée,
- Assurer un soutien financier à l'organisation de la journée « Rallye Eau »

ARTICLE 5 : Modalités de communication

Les partenaires s'engagent à apposer les logos des différents financeurs et partenaires techniques sur tous les supports de communication concernant l'opération.

ARTICLE 6 : Conditions financières

La CA du Cotentin s'engage à financer le temps-agent de l'animateur BEN à hauteur de 830€.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La durée de la convention est de 3 mois à partir de sa signature.

ARTICLE 8: Modification de la présente convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant dans les mêmes conditions que sa passation initiale.

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par les deux membres du groupement.

Article 9 : Litiges

En cas de litige ou de rupture de la présente convention, il est convenu qu'avant d'introduire un recours contentieux, les parties s'obligeront à rechercher une solution amiable, dans un délai raisonnable qu'elles auront préalablement fixé et qui ne pourra avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels.

A défaut d'accord amiable, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Caen.

David MARGUERITTE

Christophe OSMONT

Président de la Communauté
d'Agglomération Le Cotentin

Président de Bio en
Normandie